



**COUR D'APPEL D'ORLÉANS**

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BLOIS

PARQUET DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Blois, le 23 novembre 2010

**le Procureur de la République près le Tribunal  
de Grande Instance de Blois**

à

**Monsieur A S**

**Refus action Procureur avec un 2e motif faux**

**Faux**

- 1- Le Procureur de la République a tous pouvoirs pour les enquêtes préliminaires et, actuellement, 95 % des enquêtes pénales échappent au juge d'instruction
- 2- A S avait bien précisé qu'il ne souhaitait pas une action au pénal mais seulement le constat de faux très évidents obligeant à la révision du jugement civil.
- 3- Le même Procureur a accepté d'entendre A S, dans le lieu de son domicile, sans passer par l'intermédiaire d'un juge d'instruction.  
Cette audition préliminaire a été totalement inutile, hors du fait de A S.  
A S a demandé la même audition, de façon utile, dans les locaux du Procureur à Blois.

**N.REF. :** B9/2010

Monsieur,

Dans le **prolongement de mes précédents courriers**, je vous rappelle que vous avez la possibilité de vous constituer partie civile et de **saisir un juge d'instruction qui procédera à toutes investigations utiles** sur les faits que vous dénoncez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Complicé**

Dans quelle ville (lieu duquel des 2 décès, lieu de quel prévenu alors qu'il y en a au moins 7 habitant dans des lieux différents, ..)

**Inutile après la preuve qu'un Procureur, sous les ordres du Ministre, peut refuser de faire son travail**

et après les exemples précédents :

- 2 TGI, couverts par la Cour d'Appel ont refusé de faire exécuter ou d'exécuter une ordonnance d'instruction préalable très claire, précise et complète, rendue par le Président d'un Tribunal,
- le notaire liquidateur
  - . a "ignoré" qu'il ne pouvait pas être maintenu dans cette affaire,
  - . a "ignoré" le rapport d'expertise qu'il devait étudier donc la proposition amiable de A S
  - . a "ignoré" dans son projet d'acte un compte de 500 000 € qu'il a partagé,
  - . a prétendu n'avoir aucun pouvoir, mais a clôturé tous les comptes litigieux, ...

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

